

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-18

**Objet : Désignations diverses.**

**Rapporteur: M. le Maire**

En date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM.

Monsieur Pierre GANDAR ayant récemment fait part de sa volonté de quitter le Conseil d'Administration de la SPL SAREMM, il y a lieu de procéder à son remplacement, et d'autoriser, conformément à la délibération du 3 juillet 2014, l'élu(e) nouvellement désigné(e) à percevoir une rémunération, à titre de jetons de présence, dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

Par ailleurs, la Ville de Metz est sollicitée par les Hôpitaux Privés de Metz pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence EHPAD Sainte-Claire, située 6 rue du Pré Chaudron à Metz. Il est proposé de procéder à la désignation d'un(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L 1524-5, L 1531-1 et L 2121-33,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 portant sur les désignations auprès de divers établissements publics, associations et organismes extramunicipaux,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2014 portant sur diverses désignations,

VU le courrier de démission du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM de Monsieur Pierre GANDAR,

VU le décret 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le courrier des Hôpitaux Privés de Metz – EHPAD Résidence Sainte-Claire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder aux désignations concernées,

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE DESIGNER :**  
M. Bernard HEULLUY  
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM.
  
- **D'AUTORISER**, conformément à la délibération du 3 juillet 2014, la ou le représentant(e) désigné(e) au sein du Conseil d'Administration de la SPL à percevoir une rémunération, à titre de jetons de présence, dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.
  
- **DE DESIGNER :**  
Mme Catherine MERGEN-MOREL, membre titulaire  
Mme Hanifa GUERMITI, membre suppléante  
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence EHPAD Sainte-Claire.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees
---

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
---

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**